



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2024-01-01

OBJET : Embauche de madame Emmy Breton à titre d'adjointe administrative à temps partiel du 29 janvier au 29 juin 2024

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU les départs annoncés des membres du personnel administratif au cours du premier semestre de 2024;

ATTENDU QU'il convient de planifier la relève du personnel administratif;

ATTENDU la recommandation du directeur général, monsieur François Désy, qui est incluse au sommaire décisionnel annexé à la présente ordonnance et qui a été lue et approuvée par la greffière-trésorière, madame Diane Cyr;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires sont prévues au budget d'opération 2024,

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Autorise la greffière-trésorière, madame Diane Cyr, à préparer et signer la lettre d'embauche et de prêt de logement respectant les conditions énoncées au sommaire décisionnel annexé à la présente ordonnance.

Adoptée à Québec le 22 janvier 2024.

Jean Dionne, administrateur